

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**TRAVAUX DE RACCORDEMENT BIV SUR LES
STATIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE BUS A
HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)**

Direction Ressources - Commande
publique
N° 2021-D- 69

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-2 et L.2122-22 ;
- VU la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 n°130 portant délégation d'attributions du Conseil au Président
- VU l'arrêté n° 2020-A-40 en date du 20 août 2020 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à M. Bertrand GERARDI, en sa qualité de conseiller, membre du bureau communautaire;
- VU le livre IV – titre troisième du code de la commande relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- VU la délibération n°260 du conseil communautaire 17 octobre 2017, la SPL GAMA s'est vu confier un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.
- VU l'article R. 2123-1 du code de la commande publique du code de la commande publique

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la SPL GAMA de réaliser des travaux de raccordement BIV sur les stations suivantes dans le cadre du Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) :

Devis	Secteur	Montant en € HT
n°002012001	L'Houmeau	1 484,74 €
n°002101003	Mulac	1 512,60 €
n°A12012019	Pontouvre	1 427,33 €
n°A12012021	Mairie GP	1 984,57 €
n°A12012022	Mairie Magnac	3 832,97 €
n°A12012023	Plein Sud	1 028,83 €
n°A12012024	Coulomb	2 441,72 €
n°A12012025	Linars	1 286,02 €
n°A12012026	3 Chênes	5 061,51 €
n°A12012027	Séminaire 1	1 313,06 €
n°A12012028	Séminaire 2	7 921,47 €
n°A12101015	Mairie St Yrieix	1 974,68 €
n°A12101016	Mairie Nersac	1 030,32 €

CONSIDERANT que le prix de chaque devis est global et forfaitaire.

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, réalisée par la SPL Grand Angoulême Mobilités Aménagement, les offres de la société ETPM ont été retenues.

DECIDE

Article 1^{er} – Le choix des offres proposées est approuvé:

ETPM – Agence Charente – 514 Route d'Agris – 16430 CHAMPNIERS, pour un montant global de 32 299,92 € HT

Article 2 – La SPL Grand Angoulême Mobilités Aménagement est autorisée, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, à signer ledit accord-cadre au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération conformément aux articles L2422-5 et 6

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente,
- Monsieur le Trésorier Principal Municipal d'Angoulême.

Angoulême, le 08 mars 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 08 mars 2021
Publié ou notifié,
Le 08 mars 2021